

## REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement pourra à tout moment être adapté ou modifié à l'initiative de la Commune.

L'Espace Belle Épine, composé d'un hall commun, d'une salle et d'un amphi, est situé Place de la République, à La Châtaigneraie.

### LE HALL COMMUN :

Un espace de 68 m<sup>2</sup> : accès à la salle et à l'amphi ; une tisanerie de 22 m<sup>2</sup> avec un réfrigérateur, un plan travail et un évier ; des sanitaires pour l'ensemble des locaux, un téléphone avec les numéros d'urgence ; un panneau d'affichage.

### LA SALLE :

197 m<sup>2</sup>, 1 estrade modulable et amovible de 20 m<sup>2</sup>, 44 tables de 120 X 80, 20 tables ½ rondes de Ø 160 et 200 chaises.

■ **Régie** : 1 lecteur CD et cassettes, 1 table de mixage avec 4 branchements micros fils + 1 HF, 1 sono d'ambiance de 240 watts en ligne, 100 volts sur 8 haut-parleurs.

■ **Cuisine** de 33 m<sup>2</sup>, permet la remise en température et le dressage des plats ainsi que la plonge, 1 chambre froide de 3,8m<sup>2</sup>, 1 four mixte de 9 KW à 6 niveaux, 2 plaques chauffantes de 4 KW chacune, 1 meuble chauffant (120 X 70 X 85).

### L'AMPHI :

Salle de 182 fauteuils ; scène de 72m<sup>2</sup> ; une grande loge collective, une petite loge collective, deux loges individuelles, une loge avec un accès pour handicapés et des sanitaires ; éclairage ; sonorisation ; régie avec table son, table lumière et lecteur CD, DVD et MC.

## LES DECHETS

Ils devront être portés dans le local poubelle situé à l'extérieur des salles, tous les déchets non recyclables dans des sacs plastiques fermés et déposés dans les containers « ordures ménagères » et les emballages recyclables dans le container « jaune ». Les bouteilles en verre vides devront être portées dans les points de tri sélectif de la commune.

## NETTOYAGE DES LOCAUX

**LE HALL** : Après chaque utilisation, il devra être rangé, balayé et laissé dans un état de propreté correct. Les utilisateurs doivent obligatoirement nettoyer la tisanerie et tout son équipement.

**LA SALLE** : Après chaque utilisation, elle devra être rangée, balayée et laissée dans un état de propreté correct. Les utilisateurs doivent obligatoirement nettoyer la cuisine et tout son équipement. Le mobilier doit être empilé propre et rangé dans le local prévu à cet effet.

**L'AMPHI** : La scène, la régie, les loges et les sanitaires devront être rangés, balayés et laissés dans un état de propreté correct après chaque utilisation. Dans les « gradins » tous les déchets devront être ramassés.

● En quittant les lieux l'utilisateur doit s'assurer : que les lumières soient toutes éteintes ; que les robinets d'eau soient tous fermés ; que toutes les portes soient bien fermées à clef ; que les locaux soient propres ; que le mobilier soit bien rangé et nettoyé.

## AUTORISATIONS

Le Maire ou son représentant a, en tout temps, accès aux locaux concédés.

Les utilisateurs doivent être en conformité avec la loi. A savoir, ils doivent se mettre en règle avec la Société des Auteurs et Editeurs de Musique (SACEM) si la manifestation contient des auditions musicales.

En application des arrêtés préfectoraux en vigueur, l'ouverture des salles est autorisée jusqu'à 2 heures du matin. En conséquence, la distribution et la vente de boissons alcoolisées devront cesser dès 1 heure 45, et la diffusion de musique devra être interrompue avant 2 heures du matin.

Pour obtenir l'autorisation d'une ouverture de débit de boissons ou d'une fermeture de la salle au-delà de 2h, l'organisateur de la manifestation devra remettre un mois à l'avance une demande auprès du Maire, seule autorité habilitée à donner ces autorisations.

## SECURITE

Il est interdit de recevoir dans les salles plus de personnes que le nombre défini par la commission de sécurité : Côté **salle** : 180 places assises avec tables ; 220 places debout. Côté **amphi** : 182 places.

La personne désignée en qualité de responsable de la location est présumée avoir pris connaissance des consignes de sécurité des salles, et s'engage à prendre toutes les mesures prévues en ce domaine :

- a. Pour permettre le déroulement normal de la manifestation ;
- b. Pour contacter les Services d'Incendie et de Secours (18) ou (112) ;
- c. Pour contacter les services de la Gendarmerie de La Châtaigneraie (17) ;
- d. Pour avertir la commune de toute dégradation sur les locaux et le matériel.

Les portes et sorties de secours doivent rester libres d'accès.

« Tout matériel et notamment les décors de scène amenés par les organisateurs devront répondre aux normes de sécurité demandées par la Commission Départementale de Sécurité, à savoir un classement au feu de type M1. »

## DIVERS

Il est formellement interdit :

- De fumer dans l'ensemble des locaux.
- D'utiliser des confettis.
- De manger dans l'**AMPHI**.
- D'accrocher aux murs ou au plafond des décorations, publicités, affiches, des appareils lumineux ou autre, en dehors des lieux prévus à cet effet.
- De faire entrer des animaux.

En cas de dégradations constatées l'utilisateur pourra se voir pénalisé du montant des réparations, frais de remise en état ou de remplacement.

## UTILISATION

La **salle** peut être utilisée par des associations, des particuliers ou des entreprises pour des réunions au-delà de 50 personnes, des vins d'honneur, des repas, des expositions, etc...

L'**amphi** peut être utilisé par des associations ou des entreprises pour des spectacles, concerts, projections, conférences, réunions de plus de 80 personnes.

La salle ne peut être louée par des mineurs ou des résidents de La Châtaigneraie pour le compte d'une autre personne.

En cas de non respect ou si elle le juge inopportun la commune se réserve le droit d'annuler ou refuser une demande.

## RESERVATIONS

**Les demandes** se feront uniquement à la Mairie de La Châtaigneraie

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h ; le samedi de 9h à 12h.

38, rue de la République 85120 LA CHÂTAIGNERAIE tél. 02.51.69.60.41

**Délais de réservation** : Les réservations peuvent être enregistrées :

- Un an à l'avance pour les associations de La Châtaigneraie
- 6 mois à l'avance pour les entreprises et les particuliers domiciliés à La Châtaigneraie
- 4 mois à l'avance pour les associations, les particuliers et entreprises domiciliés hors de La Châtaigneraie.

Toute annulation ou changement de date devra être signalé 2 mois avant la date de réservation sinon elle sera facturée.

Une **attestation d'assurance de responsabilité civile** sera exigée pour toute demande de location pour couvrir les risques d'incendie, sinistres graves, dégradations de matériels et mobiliers, vol ou accidents corporels.

Une **fiche de réservation** sera signée par la personne responsable, (obligatoirement majeure) précisant le type de manifestation, le nombre de personnes attendues, la durée de location, les modalités particulières d'utilisation et pour l'amphi le nom du responsable de la zone technique à chaque date de réservation.

La location de la **salle** est gratuite pour les **associations de La Châtaigneraie** trois fois par an.

Les tarifs et cautions sont fixés par le Conseil Municipal pour l'année civile.

**Attention :** La réservation ne sera effective qu'après l'accord signé des élus, la réception de la caution, du règlement de la location et de l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

➔ La caution sera rendue après vérification de l'état des lieux et du matériel mis à disposition.

## TARIFS 2017

<b>Salle Belle Epine</b>	Particulier ou entreprise		Association		
	De la Commune	Hors Commune	De la Commune	Hors Commune	
Grande salle	200,00 € / jour (7h-2h)		Gratuit sauf manifestation à but lucratif	50,00 €	100,00 €
Grande salle + cuisine	240,00 € / jour (7h-2h)			80,00 €	120,00 €
Vin d'honneur	100,00 € / jour				
Forfait ménage :			90,00 €		
Caution			350,00 €		

<b>Amphi Belle Epine</b>	Particulier ou entreprise		Association	
	De la Commune	Hors Commune	De la Commune	Hors Commune
Assemblée générale, conférences, spectacles d'enfants (sans droit d'entrée)	250,00 €		70,00 €	250,00 €
Théâtre (la représentation)	195,00 €		140,00 €	195,00 €
			Inclus dans les prix : 2 répétitions plus le montage et le démontage la répétition supplémentaire 70,00 €	
Cinéma (la séance)			70,00 €	
Technicien (de l'heure)			25,00 €	
Forfait nettoyage			90,00 €	
Caution			1000,00 €	

La Châtaigneraie, le 29 novembre 2016

Le Maire,

**Nicolas MAUPETIT**  
Maire

